



Communauté
de communes
**LACQ ■
ORTHEZ**

Mourenx, le 2 novembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La CCLO soutient le commerce local

Les mesures de confinement et de protection des populations prises par le gouvernement ces derniers jours témoignent de la gravité de la crise sanitaire.

Le commerce de proximité est directement impacté par ces mesures en étant contraint soit de fermer ses portes, soit de s'adapter en mettant en place un protocole de protection sanitaire plus strict.

Cela a soulevé des distorsions de concurrence entre des commerces de proximité considérés comme non-essentiels obligés de fermer et les grandes surfaces autorisées à vendre des produits non-essentiels. Partout en France cette situation est dénoncée comme injuste et contre-productive aux ambitions de redynamisation des centres-villes.

Face à ce constat, le gouvernement a fait le choix de fermer des rayons « non-essentiels » des grandes surfaces. La communauté de communes de Lacq-Orthez prend acte de cette décision.

Toutefois, bon nombre de nos commerces et services restent porte close, ce qui pourrait être préjudiciable pour leur avenir.

Certains commerces arrivent à proposer des commandes en ligne avec retraits en magasin voire livraisons à domicile.

La CCLO invite ses habitants à profiter de ces services et effectuer ses achats localement. Il en va de la survie des centre-villes et des centre-bourgs !

Pour rester informé des initiatives des commerçants, il suffit de s'abonner aux pages Facebook de l'Office de commerces du Bassin de Lacq et de l'Office de commerces d'Orthez (La Citadine). D'ailleurs, dans les prochains jours, ces derniers proposeront la livraison à domicile pour l'ensemble de leurs adhérents.

Pour les entreprises en difficulté de trésorerie, la CCLO est toujours à leur côté pour obtenir un prêt à taux zéro dans le cadre du Fonds régional de proximité et de solidarité. Depuis le début de la crise, 125 000 € ont déjà été octroyés sur le territoire.

Pour celles qui continuent d'investir en requalifiant leur devanture ou en achetant du matériel professionnel par exemple, la CCLO dispose d'aides allant de 15% à 30% sur les dépenses éligibles (voir règlement d'intervention sur cc-lacqorthez.fr).

Face à cette crise sans précédent, la CCLO reste mobilisée et à l'écoute de chaque dirigeant.

Pour tout renseignement
Service commerce et artisanat
05 59 60 84 28
commerce@cc-lacqorthez.fr